

2024 Maurice R. Hilleman Essay Contest: Official Rules

VOID WHERE PROHIBITED. NO PURCHASE OR PAYMENT OF ANY KIND IS NECESSARY TO ENTER OR WIN THIS CONTEST. OPEN ONLY TO STUDENTS LIVING IN THE 50 UNITED STATES, THE DISTRICT OF COLUMBIA, U.S. TERRITORIES, OR CANADA WHO ARE ENROLLED IN GRADES 6-12 FOR THE 2023-2024 SCHOOL YEAR.

General Rules

From November 2, 2023 through February 15, 2024 (the “Contest Period”), the Vaccine Education Center at The Children’s Hospital of Philadelphia (“CHOP”) will conduct an essay contest open only to residents of the United States, the District of Columbia, U.S. Territories (together the “United States”) and Canada on the essay topic, ***Dr. Hilleman made his impact on the world through the development of vaccines. What scientific issue would you take on if given the chance and why?*** (The “Contest”). The Contest will be administered through the Vaccine Education Center’s classroom program, the Vaccine Makers Project, and will be co-sponsored by, and administered in Canada by the Public Health Association of BC (“PHABC”) with assistance from Kids Boost Immunity and Immunize Canada (together, the “Assistant Entities”). The National Association of Biology Teachers (NABT) is also a contest Co-Sponsor (PHABC and NABT will collectively be referred to as “Co-Sponsors”).

To enter, eligible students (see “Eligibility” section for requirements) must submit an essay entry (“Essay”) that follows the Submission Guidelines described in these Official Rules. All students entering the Contest and the parents/legal guardians of such students (collectively referred to as “Entrants” throughout, with “Entrant” referring to either the student and/or the parent/legal guardian as may be appropriate) agree to accept and be legally bound by all terms of these Official Rules and to accept and be bound by the decisions of CHOP, whose decisions are final with respect to all matters of the Contest.

Only one entry per student is permitted. Entries that are incomplete, are submitted late, or otherwise do not comply with these Official Rules will not be accepted or considered. By submitting an essay, Entrant is representing that the Essay is the student Entrant’s original content and that the Essay does not infringe the copyright of any third party. Entrant’s process for generating the essay, and any resources or references used, must be described in the appropriate section of the entry form. Any assistance from a parent/legal guardian, other individuals or artificial intelligence (AI) must be included in the description. In the spirit of the contest, it is required that any use of AI be limited to idea generation. The Essay must not previously have been published or won any award; the Essay must not contain any material that violates or infringes upon the rights of any third party, including without limitation any copyright, trademark or rights of privacy or publicity, or that is defamatory, unlawful or in violation of or contrary to any applicable law or regulation; and the Essay must not contain any material that CHOP, in its sole discretion, deems inappropriate for public viewing. CHOP reserves the right to forgo selecting a winner in one or more categories if none of the entries fulfill at least one of these criteria: a) meet the general rules requirements, eligibility requirements, and submission guidelines, or b) meet the minimum score to advance to round 2 judging as outlined in the official judging rubric. Previous Contest winners are not eligible to be named a winner in the 2024 contest.

By entering the Contest, the Entrant agrees that CHOP will own and administer 100% of the copyright in the Essay submitted, with the perpetual right to use such Essay and that said Essay is solely the work of the student Entrant for whom they are submitting an entry (and not the work of a parent/legal guardian, artificial intelligence, or other third party). Canadian Entrants agree to execute any additional documents required to confirm the assignment of copyright in the Essay. Further, by entering, Canadian Entrants waive any and all moral rights they may have in the Essay in favour of CHOP and the Co-Sponsors and the Assistant Entities. CHOP may edit for grammar or accuracy, modify for style only, and distribute the submitted entries with no additional notification or permission of the Entrant. CHOP may allow Co-Sponsors and the Assistant Entities to use excerpts from entries.

Eligibility

The Contest is open to all United States and Canadian students who are in grades 6-12 (grades 6-11 in Quebec) during the 2023-2024 school year. Students must reside in and attend school in the United States or Canada. Students must be enrolled in a public, private, cyber, religious or charter school, or attend a home school program.

Submission Guidelines

Each Essay submission must address the topic: *Dr. Hilleman made his impact on the world through the development of vaccines. What scientific issue would you take on if given the chance and why?* Each submission must be between 500 and 1000 words not including references. Essays under 500 words or over 1000 words must not be under or over by more than 25 words. Any more or less than this approved 25-word buffer will result in disqualification of the Essay. Essays must be typewritten in English for U.S.

submissions and in English or French for Canadian submissions. Only one Essay per student will be accepted. Submissions will be accepted online or via U.S. or Canadian mail.

For online submissions

All online entries must be submitted on the Website Contest Page, available at <https://hillemanfilm.com/contest>, by 11:59 p.m. Eastern Time on February 15, 2024. Entrants must use the appropriate form for the country in which they reside. Each Entrant who enters online will be required to complete and submit the Contest Entry and Permissions Form and upload their Essay to the Website Contest Page. In the event of a dispute regarding the identity of an Entrant, the entry will be considered to be made by the authorized account holder of the e-mail address submitted at the time of entry (i.e., the natural person who is assigned to an e-mail address by an Internet access provider, on-line service provider or other organization responsible for assigning e-mail addresses for the domain associated with the submitted e-mail address).

For mailed submissions

Entries must be sent to the following address:
Children's Hospital of Philadelphia, Vaccine Education Center
Roberts Center, 9th floor
3401 Civic Center Blvd
Philadelphia, PA 19104

Canadian entries must be sent to the following address:
The Public Health Association of BC
550-2950 Douglas Street
Victoria, BC VBT4N4

All mailed submissions must be postmarked by February 15, 2024. To enter the Contest by mail, Entrants must send, to the address specified, a typewritten copy of their Essay and a legibly completed Contest Entry and Permissions Form (found on the Website Contest Page). CHOP, Co-Sponsors and Assistant Entities are not responsible for entries that are lost in transit. U.S. submissions must be sent either via U.S. mail with proper postage affixed, or by FedEx or UPS with all delivery charges prepaid. Canadian submissions must be sent using Canada Post with proper postage affixed or by FedEx or UPS with all delivery charges prepaid.

For all submissions

All entry materials become the property of CHOP and will not be verified or returned. By participating in this Contest, Entrants agree to be legally bound by the Official Rules and the decisions of CHOP, which are final and binding in all respects.

By entering the Contest, each Entrant agrees that information submitted via the Website Contest Page or via mail therewith may be used as set forth herein and may also be used in connection with the administration of the Contest.

Judging

Judging will occur separately for the United States and Canada. After the submission deadline, a panel of three judges from each of the United States and Canada will review all eligible entries from that country and select the Contest prizewinners from that country subject to final review and approval by CHOP. All judges will evaluate entries using the same criteria and rubric. Entries that meet the Submission Guidelines will be evaluated based upon the following criteria, which shall be weighted equally: Creativity; Voice; Grammar; Use of language; Organization; Writing process; Content accuracy and resources/references; and Adherence to guidelines. Essay evaluation will also consider the age level of the submitting student. In the event of a tie, Dr. Paul A. Offit, MD – VEC director, vaccine inventor, and Hilleman biographer – shall review the Essays that are tied and choose the Essay that, in his opinion, best meets all eight judging criteria.

CHOP reserves the right in its sole discretion to disqualify any individual it finds or believes to be tampering with the entry process or the administration of the Contest, acting in violation of the Contest rules, or plagiarizing content in any form. CHOP will select the three-judge panel for United States judging and PHABC shall select the three-judge panel for Canada judging. Notwithstanding the foregoing, the final selection of all judges is within the sole and absolute discretion of CHOP. Submissions will be judged on an anonymous basis. Judges will not know the identity of Entrants until winners are selected. CHOP reserves the right to forgo selecting a winner in one or more categories if none of the entries fulfill at least one of these criteria: a) meet the general rule requirements, eligibility requirements, and submission guidelines or b) meet the minimum score to advance to round 2 judging as outlined in the official judging rubric. The Judges will not provide any evaluation of or commentary on any Essay submitted in connection with the Contest.

Awards

Four winners will be selected from each of the United States and Canada. The winners shall be the highest two final scores from the high school (grade 9-12 (grades 9-11 for Quebec)) student submissions and the highest two final scores from the middle school (grades 6-8) student submissions. The highest score in each grade category will be the first-place winner and the next highest score will be the second-place winner. Winners will be notified by email the week of April 8, 2024 and announced on the Website Contest Page (<https://hillemanfilm.com/contest>) on or before June 3, 2024.

Winners will receive the following prizes:

- Monetary prize: First place winners will receive a US\$500 cash prize and second-place winners will receive a US\$250 cash prize. (For Canadian contest winners, the cash prize will be paid at the Bank of Canada exchange rate during the period of prize disbursement.)
- Winner certificate
- Recognition at a Virtual Award Event in May of 2024

The Virtual Award Event will be hosted by CHOP and will include special guests and student winners reading their Essays. Student winners must be able to participate in the Virtual Award Event.

CHOP reserves the right to substitute prizes if a particular item is unavailable. No substitution, cash redemption (except in the case of the cash prize paid by check) or transfer of the right to receive any prize is permitted.

All taxes, expenses or costs associated with the acceptance or use of the prizes are the responsibility of the winner. All federal, state, provincial/territorial and local taxes on the value of a prize, if applicable, are the responsibility of the winner.

Potential winners, along with their parent or guardian, will be notified via email the week of April 8, 2024. Each potential winner is subject to verification of eligibility by CHOP. If a potential winner cannot be reached or does not respond within 5 business days of the initial notification attempt, or if any attempted notification is returned as undeliverable, or if a potential winner is deemed ineligible by CHOP, or if a potential winner does not otherwise comply with these Official Rules and/or cannot attend the Virtual Award Event for any reason, then the potential winner may be disqualified and an alternate winner may, at CHOP's discretion, be selected from among the remaining eligible Essays from that country as specified in these Official Rules (in which case the foregoing provisions will apply to such newly-selected Entrant).

By accepting a prize, winners release the Released Parties (as defined below) from any and all liability, loss or damage incurred with respect to the awarding, receipt, possession and/or use or misuse of the prize or any portion thereof, and acknowledge that the Released Parties have neither made nor are in any manner responsible or liable for any warranty, representation or guarantee, express or implied in fact or in law, including but not limited to its quality, mechanical condition or fitness for a particular purpose.

Teachers

Teachers named in winning entries will receive a signed copy of a book written by Paul A. Offit, MD. CHOP reserves the right to substitute teacher prize if a particular item is unavailable. No substitution, cash redemption or transfer of the right to receive any prize is permitted. If any attempted notification is returned as undeliverable or the teacher does not respond after 2 contact attempts, if the book shipment is returned as undeliverable, or if the teacher or teacher's winning student is deemed ineligible by CHOP, the teacher will no longer be eligible to receive the book at CHOP's discretion. Teachers named in winning entries will also receive a 1-year complimentary membership to the National Association of Biology Teachers (NABT), provided by and coordinated through NABT.

Release of Privacy Rights

Upon submission of an entry, the submission becomes the property of CHOP. By entering the Contest, Entrants, their parents/legal guardians and named teachers grant CHOP the right, unless prohibited by law, to use their names, cities and states/districts or territories/providences and countries of residence, pictures, and likenesses without compensation, for the express purpose of advertising, publicity, or educational programming of CHOP and the Contest in any and all media, now or after. In addition, any and all information collected through the Website Contest Page (as a CHOP-sanctioned and affiliated website) is subject to the Privacy Policy of The Children's Hospital of Philadelphia Web site. The Privacy Policy can be found at <https://www.chop.edu/pages/privacy-policy>. CHOP may grant Co-Sponsors and the Assistant Entities the right, unless prohibited by law, to use some of the same information for the express purpose of advertising, publicity, or educational programming of the Co-Sponsors and/or the Assistant Entities.

Nondiscrimination Policy

In administering the Contest, neither CHOP nor the Co-Sponsors will discriminate in any manner, including on the basis of race, color, national or ethnic origin, religious belief, or gender.

Availability Disclaimer

Ultimately, the administration of the Contest, including, without limitation, determining the eligibility of a student or Essay, selecting of a judge, evaluating any submitted Essay, and awarding of the prizes, is within the sole and absolute discretion of CHOP. No student or teacher, or person or organization related thereto, has a right to appeal, contest, dispute, or otherwise challenge any aspect of the administration of the Contest, and any decision of CHOP is final in all respects.

No responsibility is assumed for incorrect or inaccurate Essay information whether caused by any of the equipment or programming associated with or utilized by this Contest or by any human error which may occur in the processing of Essays into this Contest. None of CHOP, Co-Sponsors or the Assistant Entities are responsible for lost, or misdirected, Essays or any problems or technical malfunctions of any telephone network or lines, computer on-line systems, servers or providers, computer equipment, software, or traffic congestion on the Internet or at any website, including the Website Contest Page, or combination thereof.

If, for any reason, the Contest is compromised, including by infection with computer virus, bugs, tampering, unauthorized intervention, fraud, technical failures, or any other causes beyond the control of CHOP, which corrupt or affect the administration, security, fairness, integrity or proper conduct of this Contest or for any reason CHOP deems it necessary, CHOP reserves the right to cancel, modify, or delay the Contest.

Grant of Rights

By entering the Contest, Entrant assigns and transfers to CHOP all right, title, and interest in and to the copyright in the Essay and all renewals and extensions of the copyright that may be obtained under the laws now or hereafter in effect under the laws of the United States and Canada or any other country or countries. Entrant further agrees that, by entering the Contest, Entrant is representing that the Essay is the student Entrant's original content and that the Essay does not infringe the copyright of any third party. CHOP may freely edit, adapt, modify, or translate the Essay, and may license, assign or transfer its rights in the Essay to any person or entity without notice to Entrant. Canadian residents agree to execute any additional documents that may be required by CHOP to confirm the assignment hereunder. Further, Canadian Entrants waive any and all moral rights they may have in the Essay in favour of CHOP and the Co-Sponsors and the Assistant Entities. By entering the Contest, Entrant also agrees that CHOP may use, in connection with the Essay, Entrant's name, likeness, and biographical information in any media, without compensation to or further authorization from Entrant.

Release and Limitation of Liability

CHOP, Co-Sponsors, the Assistant Entities and any and all other companies involved in the development or operation of the Contest or the provision of the prizes, and the directors, officers, employees and agents of each of the foregoing (collectively, the "Released Parties") are not responsible for, and will have no liability for, (a) late, lost, delayed, illegible, stolen, mislaid, damaged, corrupted, postage-due or incomplete entries or Essays, incorrect or inaccurate capture of, damage to, or loss of entries or Essays, or any other human or technical errors of any kind relating to the operation of the Website Contest Page, communications or attempted communications with any Entrant, the submission, collection, storage or processing of entries or Essays or the administration of the Contest, (b) undeliverable e-mails resulting from any form of active or passive e-mail filtering by a user's Internet service provider and/or e-mail client or for insufficient space in user's e-mail account to receive e-mail or (c) any damage to any computer system resulting from participation in or accessing or downloading information in connection with the Contest.

By entering the Contest, each Entrant releases and agrees to hold each of the Released Parties harmless from and against any and all claims, losses, actions, damages, liabilities and expenses (including, without limitation, attorneys' fees) of any kind that the Entrant ever had, now has or might in the future have arising out of or relating to (a) the Contest, (b) participation in the Contest, (c) the use of the Website Contest Page, (d) the Essays, (e) the acceptance of any prize, including without limitation all claims and liabilities arising from any loss or damage to person or property, and/or (f) any use of the Entrant's name, likeness, voice and/or biographical information as permitted pursuant to these Official Rules, including without limitation all claims and liabilities based on any violation of the right of privacy or right of publicity, copyright infringement, misappropriation or violation of any other personal or proprietary right. Entrants assume all liability for any injury or damage caused, or claimed to be caused, by (a) the Contest, (b) participation in the Contest, (c) the use of the Website Contest Page, (d) the Essay, (e) the acceptance of any prize, including without limitation any loss or damage to person or property, and/or (f) any use of the Entrant's name, likeness, voice and/or biographical

information as permitted pursuant to these Official Rules. The Released Parties are not responsible for any typographical or other error in the printing of the offer, or administration of the Contest.

Disputes

By entering the Contest, each Entrant agrees that, to the maximum extent permitted by applicable law, (a) any and all disputes, claims, and causes of action arising out of or connected with the Contest shall be resolved individually, without resort to any form of class action (Note: Some jurisdictions do not allow restricting access to class actions. This provision will not apply to you if you live in such a jurisdiction.); and (b) any and all claims, judgments and awards shall be limited to actual out-of-pocket costs incurred, including costs associated with entering the Contest, but in no event attorneys' fees; and (c) under no circumstances will any Entrant be permitted to obtain any award for, and Entrant hereby waives all rights to claim, punitive, special, incidental or consequential damages and any and all rights to have damages multiplied or otherwise increased and any other damages, other than for actual out-of-pocket expenses.

All issues and questions concerning the construction, validity, interpretation and enforceability of these Official Rules, or the rights and obligations of the Entrants, CHOP, Co-Sponsors and the Assistant Entities in connection with the Contest, shall be governed by, and construed in accordance with the laws of the Commonwealth of Pennsylvania without giving effect to any choice of law or conflict of law rules or provisions that would cause the application of the laws of any jurisdiction other than the Commonwealth of Pennsylvania. Any legal proceedings arising out of this Contest or relating to these Official Rules shall be instituted only in the federal or state courts located in Philadelphia, Pennsylvania, waiving any right to trial by jury, and each Entrant consents to jurisdiction therein with respect to any legal proceedings or disputes of whatever nature arising under or relating to these rules or the Contest. In the event of any conflict between these Official Rules and any Contest information provided elsewhere (including but not limited in advertising or marketing materials), these Official Rules shall prevail. In the event of any conflict between the English version of these Official Rules and the French version of these Official Rules, the English version of these Official Rules shall prevail and govern. All entries are subject to verification at any time.

Concours de rédaction Maurice R. Hilleman 2024 : règlement officiel

NUL LÀ OÙ INTERDIT. AUCUN ACHAT NI PAIEMENT D'AUCUNE SORTE N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER CE CONCOURS. OUVERT UNIQUEMENT AUX ÉTUDIANTS VIVANT DANS LES 50 ÉTATS-UNIS, LE DISTRICT DE COLUMBIA, LES TERRITOIRES AMÉRICAINS OU LE CANADA QUI SONT INSCRITS EN 6E À LA 12E ANNÉE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024.

Règles générales

À partir du 2 novembre Du 2023 au 15 février 2024 (la « Période du concours »), le Vaccine Education Center de l'Hôpital pour enfants de Philadelphie (« CHOP ») organisera un concours de rédaction ouvert uniquement aux résidents des États-Unis, du District de Columbia et des Territoires américains. (ensemble les « États-Unis ») et le Canada sur le sujet de sa dissertation, ***le Dr Hilleman a eu un impact sur le monde grâce au développement de vaccins. Quelle question scientifique aborderiez-vous si vous en aviez l'occasion et pourquoi ?*** (La compétition). Le concours sera administré par le biais du programme en classe du Vaccine Education Center, le Vaccine Makers Project, et sera co-parrainé et administré au Canada par la Public Health Association of BC (« PHABC ») avec l'aide de Kids Boost Immunity et Immunize Canada (ensemble, les « entités adjointes »). La National Association of Biology Teachers (NABT) est également un co-sponsor du concours (PHABC et NABT seront collectivement appelés « co-sponsors »).

Pour participer, les étudiants éligibles (voir la section « Éligibilité » pour les conditions) doivent soumettre une dissertation (« Essai ») qui suit les directives de soumission décrites dans le présent règlement officiel. Tous les étudiants participant au concours et les parents/tuteurs légaux de ces étudiants (collectivement appelés « Participants », « Participant » faisant référence soit à l'étudiant et/ou au parent/tuteur légal, selon le cas) acceptent et être légalement lié par tous les termes du présent règlement officiel et accepter et être lié par les décisions de CHOP, dont les décisions sont définitives en ce qui concerne toutes les questions du concours.

Une seule inscription par étudiant est autorisée. Les inscriptions incomplètes, soumises en retard ou non conformes au présent règlement officiel ne seront ni acceptées ni prises en compte. En soumettant un essai, le participant déclare que l'essai est le contenu original de l'étudiant participant et que l'essai ne viole pas les droits d'auteur d'un tiers. Le processus du participant pour générer l'essai, ainsi que toutes les ressources ou références utilisées, doivent être décrits dans la section appropriée du formulaire d'inscription. Toute assistance d'un parent/tuteur légal, d'autres personnes ou d'une intelligence artificielle (IA) doit être incluse

dans la description. Dans l'esprit du concours, il est exigé que toute utilisation de l'IA soit limitée à la génération d'idées . L'essai ne doit pas avoir été publié auparavant ni avoir remporté un prix ; l'essai ne doit contenir aucun élément qui viole ou enfreint les droits d'un tiers, y compris, sans limitation, tout droit d'auteur, marque commerciale ou droit à la vie privée ou à la publicité, ou qui est diffamatoire, illégal ou en violation ou contraire à toute loi applicable ou régulation; et l'essai ne doit contenir aucun élément que CHOP, à sa seule discrétion, juge inapproprié pour la consultation publique. CHOP se réserve le droit de renoncer à sélectionner un gagnant dans une ou plusieurs catégories si aucune des candidatures ne remplit au moins un de ces critères : a) répond aux exigences du règlement général, aux conditions d'éligibilité et aux directives de soumission, ou b) atteint le score minimum pour passer au deuxième tour de jugement, comme indiqué dans la rubrique officielle de jugement. Les gagnants du concours précédent ne peuvent pas être nommés gagnants du concours 2024.

En participant au concours, le participant accepte que CHOP détiendra et administrera 100 % des droits d'auteur sur l'essai soumis, avec le droit perpétuel d'utiliser cet essai et que ledit essai soit uniquement l'œuvre de l'étudiant participant pour lequel il soumet un entrée (et non le travail d'un parent/tuteur légal, d'une intelligence artificielle ou d'un autre tiers). Les participants canadiens acceptent de signer tous les documents supplémentaires requis pour confirmer la cession des droits d'auteur sur l'essai. De plus, en participant, les participants canadiens renoncent à tous les droits moraux qu'ils pourraient avoir sur l'essai en faveur de CHOP, des co-sponsors et des entités assistantes . CHOP peut éditer pour des raisons de grammaire ou d'exactitude, modifier uniquement pour le style et distribuer les entrées soumises sans notification ni autorisation supplémentaire du participant. CHOP peut autoriser les co-sponsors et les entités assistantes à utiliser des extraits des candidatures.

Admissibilité

Le concours est ouvert à tous les étudiants américains et canadiens de la 6e à la 12e année (de la 6e à la 11e année au Québec) au cours de l' année scolaire 2023-2024 . Les étudiants doivent résider et fréquenter une école aux États-Unis ou au Canada. Les étudiants doivent être inscrits dans une école publique, privée, cyber, religieuse ou à charte, ou suivre un programme d'école à domicile.

Directives de soumission

Chaque soumission d'essai doit aborder le sujet : *Le Dr Hilleman a eu son impact sur le monde grâce au développement de vaccins. Quelle question scientifique aborderiez-vous si vous en aviez l'occasion et pourquoi ?* Chaque soumission doit comprendre entre 500 et 1 000 mots, références non comprises. Les essais de moins de 500 mots ou de plus de 1 000 mots ne doivent pas être inférieurs ou supérieurs de plus de 25 mots. Tout dépassement ou moins de ce tampon approuvé de 25 mots entraînera la disqualification de l'essai. Les essais doivent être dactylographiés en anglais pour les soumissions américaines et en anglais ou en français pour les soumissions canadiennes. Un seul essai par étudiant sera accepté. Les soumissions seront acceptées en ligne ou par courrier américain ou canadien.

Pour les inscriptions en ligne

Toutes les inscriptions en ligne doivent être soumises sur la page du concours du site Web, disponible sur <https://hillemanfilm.com/contest>, avant 23 h 59, heure de l'Est , le 15 février 2024 . Les participants doivent utiliser le formulaire approprié au pays dans lequel ils résident. Chaque participant qui s'inscrit en ligne devra remplir et soumettre le formulaire d'inscription et d'autorisation au concours et télécharger sa rédaction sur la page du concours du site Internet. En cas de litige concernant l'identité d'un Participant, la participation sera considérée comme ayant été effectuée par le titulaire autorisé du compte de l'adresse courriel soumise au moment de la participation (c'est-à-dire la personne physique affectée à un compte courriel). -adresse courriel par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services en ligne ou tout autre organisme responsable de l'attribution des adresses courriel pour le domaine associé à l'adresse courriel soumise).

Pour les soumissions par courrier.

les inscriptions doivent être envoyées à l'adresse suivante :
Children's Hospital of Philadelphia, Vaccine Education Center
Roberts Center, 9th floor
3401 Civic Center Blvd Philadelphia, PA 19104.

Les candidatures canadiennes doivent être envoyées à l'adresse suivante :
The Public Health Association of BC 550-2950 Douglas Street Victoria, BC V8T 4N4.

Toutes les candidatures envoyées par la poste doivent porter le cachet de la poste avant le 15 février 2024 . Pour participer au concours par la poste, les participants doivent envoyer, à l'adresse indiquée, une copie dactylographiée de leur essai et un formulaire d'inscription et d'autorisations au concours dûment rempli (qui se trouve sur la page du concours du site Internet). CHOP, les co-sponsors et les entités assistantes ne sont pas responsables des inscriptions perdues pendant le transport. Les

soumissions américaines doivent être envoyées soit par courrier américain avec les frais de port appropriés, soit par FedEx ou UPS avec tous les frais de livraison prépayés. Les soumissions canadiennes doivent être envoyées par Postes Canada avec le port approprié apposé ou par FedEx ou UPS avec tous les frais de livraison prépayés.

Pour toutes les soumissions

Tous les documents de participation deviennent la propriété de CHOP et ne seront ni vérifiés ni retournés. En participant à ce concours, les participants acceptent d'être légalement liés par le règlement officiel et les décisions de CHOP, qui sont définitives et exécutoires à tous égards.

En participant au concours, chaque participant accepte que les informations soumises via la page du concours du site Internet ou par courrier avec celle-ci puissent être utilisées comme indiqué dans les présentes et puissent également être utilisées dans le cadre de l'administration du concours.

Jugement

Le jugement aura lieu séparément pour les États-Unis et le Canada. Après la date limite de soumission, un panel de trois juges de chacun des États-Unis et du Canada examinera toutes les candidatures éligibles de ce pays et sélectionnera les gagnants du concours de ce pays sous réserve de l'examen final et de l'approbation de CHOP. Tous les juges évalueront les candidatures en utilisant les mêmes critères et rubriques. Les candidatures qui répondent aux directives de soumission seront évaluées sur la base des critères suivants, qui seront pondérés de manière égale : créativité ; Voix; Grammaire; Utilisation du langage; Organisation; Processus d'écriture; Exactitude du contenu et ressources/références ; et Adhésion aux lignes directrices. L'évaluation de l'essai tiendra également compte du niveau d'âge de l'étudiant qui le soumet. En cas d'égalité, le Dr Paul A. Offit, MD – directeur du VEC, inventeur du vaccin et biographe de Hilleman – examinera les essais qui sont à égalité et choisira l'essai qui, à son avis, répond le mieux aux huit critères de jugement .

CHOP se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qu'elle trouve ou croit avoir altéré le processus d'inscription ou l'administration du concours, agissant en violation des règles du concours ou plagiant le contenu sous quelque forme que ce soit. CHOP sélectionnera le panel de trois juges pour le jugement des États-Unis et PHABC sélectionnera le panel de trois juges pour le jugement du Canada. Nonobstant ce qui précède, la sélection finale de tous les juges est à la seule et absolue discrétion de CHOP. Les soumissions seront jugées de manière anonyme. Les juges ne connaîtront pas l'identité des participants jusqu'à ce que les gagnants soient sélectionnés. CHOP se réserve le droit de renoncer à sélectionner un gagnant dans une ou plusieurs catégories si aucune des candidatures ne remplit au moins un de ces critères : a) répondre aux exigences du règlement général, aux conditions d'éligibilité et aux directives de soumission ou b) atteindre le score minimum pour avancer. au tour 2 de jugement, comme indiqué dans la rubrique officielle de jugement. Les juges ne fourniront aucune évaluation ni commentaire sur les essais soumis dans le cadre du concours.

Prix

Quatre gagnants seront sélectionnés aux États-Unis et au Canada. Les gagnants seront les deux notes finales les plus élevées des soumissions des élèves du secondaire (9e à 12e années (9e à 11e années pour le Québec)) et les deux notes finales les plus élevées des soumissions des élèves du secondaire (6e à 8e années). Le score le plus élevé dans chaque catégorie sera le gagnant de la première place et le score le plus élevé suivant sera le gagnant de la deuxième place. Les gagnants seront informés par courriel la semaine du 8 avril 2024 et annoncés sur la page du concours du site Internet (<https://hillemanfilm.com/contest>) au plus tard le 3 juin 2024.

Les gagnants recevront les prix suivants :

- Prix monétaire : les gagnants de la première place recevront un prix en espèces de 500 \$ US et les gagnants de la deuxième place recevront un prix en espèces de 250 \$ US. (Pour les gagnants canadiens du concours, le prix en espèces sera payé au taux de change de la Banque du Canada pendant la période de décaissement du prix.)
- Certificat de gagnant
- Reconnaissance lors d'un événement de remise de prix virtuel en mai 2024

L'événement de remise des prix virtuel sera organisé par CHOP et comprendra des invités spéciaux et des étudiants gagnants lisant leurs essais. Les étudiants gagnants doivent pouvoir participer à l'événement de récompense virtuel.

CHOP se réserve le droit de remplacer les prix si un article particulier n'est pas disponible. Aucune substitution, aucun échange en espèces (sauf dans le cas d'un prix en espèces payé par chèque) ni aucun transfert du droit de recevoir un prix n'est autorisé.

Toutes taxes, dépenses ou frais associés à l'acceptation ou à l'utilisation des prix sont à la charge du gagnant. Toutes les taxes

fédérales, étatiques, provinciales/territoriales et locales sur la valeur d'un prix, le cas échéant, sont à la charge du gagnant.

Les gagnants potentiels, ainsi que leur parent ou tuteur, seront informés par e-mail la semaine du 8 avril 2024. Chaque gagnant potentiel est soumis à une vérification d'éligibilité par CHOP. Si un gagnant potentiel ne peut pas être contacté ou ne répond pas dans les 5 jours ouvrables suivant la tentative de notification initiale, ou si une tentative de notification est renvoyée comme non distribuable, ou si un gagnant potentiel est jugé inéligible par CHOP, ou si un gagnant potentiel ne le fait pas autrement Si vous respectez le présent règlement officiel et/ou ne pouvez pas assister à l'événement de remise de prix virtuel pour quelque raison que ce soit, le gagnant potentiel pourra alors être disqualifié et un autre gagnant pourra, à la discrétion de CHOP, être sélectionné parmi les essais éligibles restants de ce pays, comme spécifié dans le présent règlement. Règlement officiel (auquel cas les dispositions ci-dessus s'appliqueront à ce participant nouvellement sélectionné).

En acceptant un prix, les gagnants dégagent les parties exonérées (telles que définies ci-dessous) de toute responsabilité, perte ou dommage encourus en ce qui concerne l'attribution, la réception, la possession et/ou l'utilisation ou la mauvaise utilisation du prix ou de toute partie de celui-ci, et reconnaissent que les parties libérées n'ont ni faites ni ne sont en aucune manière responsables de toute garantie, représentation ou garantie, expresse ou implicite en fait ou en droit, y compris, mais sans s'y limiter, sa qualité, son état mécanique ou son adéquation à un usage particulier.

Enseignants

nommés parmi les candidatures gagnantes recevront une copie signée d'un livre écrit par Paul A. Offit, MD. CHOP se réserve le droit de remplacer le prix de l'enseignant si un article particulier n'est pas disponible. Aucune substitution, échange en espèces ou transfert du droit de recevoir un prix n'est autorisé. Si une tentative de notification est renvoyée comme non distribuable ou si l'enseignant ne répond pas après 2 tentatives de contact, si l'envoi du livre est retourné comme non distribuable, ou si l'enseignant ou l'élève gagnant de l'enseignant est jugé inéligible par CHOP, l'enseignant ne sera plus éligible à recevoir le livre à la discrétion de CHOP. Les enseignants nommés dans les candidatures gagnantes recevront également une adhésion gratuite d'un an à l'Association nationale des professeurs de biologie (NABT), fournie et coordonnée par la NABT.

Libération des droits à la vie privée

Lors de la soumission d'une candidature, celle-ci devient la propriété de CHOP. En participant au concours, les participants, leurs parents/tuteurs légaux et les enseignants nommés accordent à CHOP le droit, sauf interdiction par la loi, d'utiliser leurs noms, villes et états/districts ou territoires/providences et pays de résidence, photos et ressemblances sans compensation, dans le but exprès de publicité ou de programmation éducative de CHOP et du concours dans tous les médias, maintenant ou ultérieurement. De plus, toutes les informations collectées via la page du concours du site Internet (en tant que site Web sanctionné et affilié par CHOP) sont soumises à la politique de confidentialité du site Internet de l'Hôpital pour enfants de Philadelphie. La politique de confidentialité peut être consultée sur <https://www.chop.edu/pages/privacy-policy>. CHOP peut accorder aux co-sponsors et aux entités assistantes le droit, sauf interdiction par la loi, d'utiliser certaines des mêmes informations à des fins expresses de publicité ou de programmes éducatifs des co-sponsors et/ou des entités assistantes.

Politique de non-discrimination

Lors de l'administration du concours, ni CHOP ni les co-sponsors ne feront de discrimination de quelque manière que ce soit, notamment sur la base de la race, de la couleur, de l'origine nationale ou ethnique, des croyances religieuses ou du sexe.

Disponibilité

En fin de compte, l'administration du concours, y compris, sans s'y limiter, la détermination de l'éligibilité d'un étudiant ou d'un essai, la sélection d'un juge, l'évaluation de tout essai soumis et l'attribution des prix, sont à la seule et absolue discrétion de CHOP. Aucun étudiant ou enseignant, ni personne ou organisation qui y est liée, n'a le droit de faire appel, de contester, de contester ou de contester de toute autre manière tout aspect de l'administration du concours, et toute décision de CHOP est définitive à tous égards.

Aucune responsabilité n'est assumée pour les informations incorrectes ou inexactes sur les essais, qu'elles soient causées par l'un des équipements ou programmes associés ou utilisés par ce concours ou par toute erreur humaine pouvant survenir lors du traitement des essais dans le cadre de ce concours. Aucun des co-sponsors ou des entités assistantes de CHOP n'est responsable des essais perdus ou mal acheminés ou de tout problème ou dysfonctionnement technique de tout réseau ou ligne téléphonique, système informatique en ligne, serveur ou fournisseur, équipement informatique, logiciel ou trafic. congestion sur Internet ou sur tout site Internet, y compris la page du concours du site Internet, ou une combinaison de ceux-ci.

Si, pour quelque raison que ce soit, le Concours est compromis, notamment par une infection par un virus informatique, des bogues, une falsification, une intervention non autorisée, une fraude, des pannes techniques ou toute autre cause indépendante de la volonté de CHOP, qui corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement de ce concours ou pour toute raison que CHOP juge nécessaire, CHOP se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de retarder le concours.

Octroi de droits

En participant au concours, le participant cède et transfère à CHOP tous les droits, titres et intérêts relatifs au droit d'auteur sur l'essai et tous les renouvellements et extensions du droit d'auteur qui peuvent être obtenus en vertu des lois actuelles ou futures en vigueur en vertu des lois de les États-Unis et le Canada ou tout autre pays. Le participant accepte en outre qu'en participant au concours, il déclare que l'essai est le contenu original de l'étudiant participant et que l'essai ne viole pas les droits d'auteur d'un tiers. CHOP peut librement éditer, adapter, modifier ou traduire l'essai, et peut concéder sous licence, céder ou transférer ses droits sur l'essai à toute personne ou entité sans préavis au participant. Les résidents canadiens acceptent de signer tout document supplémentaire qui pourrait être exigé par CHOP pour confirmer la cession ci-dessous. De plus, les participants canadiens renoncent à tous les droits moraux qu'ils pourraient avoir dans l'essai en faveur de CHOP et du Co-sponsors et entités assistantes. En participant au concours, le participant accepte également que CHOP puisse utiliser, en relation avec l'essai, le nom, l'image et les informations biographiques du participant dans tout média, sans compensation ni autorisation supplémentaire du participant.

Décharge et limitation de responsabilité

CHOP, les co-commanditaires, les entités adjointes et toutes les autres sociétés impliquées dans le développement ou le fonctionnement du concours ou la fourniture des prix, ainsi que les administrateurs, dirigeants, employés et agents de chacune des sociétés susmentionnées (collectivement, les « Les parties libérées ») ne sont pas responsables et n'auront aucune responsabilité pour (a) les entrées ou essais en retard, perdus, retardés, illisibles, volés, égarés, endommagés, corrompus, insuffisamment affranchis ou incomplets, la capture incorrecte ou inexacte de, dommages ou perte de participations ou d'essais, ou toute autre erreur humaine ou technique de toute nature liée au fonctionnement de la page du concours du site Internet, aux communications ou tentatives de communication avec tout participant, à la soumission, à la collecte, au stockage ou au traitement des participations ou des essais, ou l'administration du Concours, (b) les courriels non distribuables résultant de toute forme de filtrage actif ou passif des courriels par le fournisseur de services Internet et/ou le client de messagerie d'un utilisateur ou d'un espace insuffisant dans le compte de messagerie de l'utilisateur pour recevoir des courriels ou (c) tout dommage causé à un système informatique résultant de la participation, de l'accès ou du téléchargement d'informations en relation avec le concours.

En participant au concours, chaque participant dégage et accepte de décharger chacune des parties libérées de toute responsabilité concernant toutes réclamations, pertes, actions, dommages, responsabilités et dépenses (y compris, sans s'y limiter, les honoraires d'avocat) de toute nature que le Le participant a déjà eu, a maintenant ou pourrait avoir à l'avenir découlant de ou lié à (a) le concours, (b) la participation au concours, (c) l'utilisation de la page du concours du site Internet, (d) les essais, (e) l'acceptation de tout prix, y compris, sans s'y limiter, toutes les réclamations et responsabilités découlant de toute perte ou dommage corporel ou matériel, et/ou (f) toute utilisation du nom, de l'image, de la voix et/ou des informations biographiques du participant, tel que permis en vertu des au présent règlement officiel, y compris, sans limitation, toutes les réclamations et responsabilités fondées sur toute violation du droit à la vie privée ou du droit à la publicité, violation du droit d'auteur, détournement ou violation de tout autre droit personnel ou de propriété. Les participants assument l'entière responsabilité de toute blessure ou dommage causé, ou prétendument causé, par (a) le concours, (b) la participation au concours, (c) l'utilisation de la page du concours du site Internet, (d) l'essai, (e) l'acceptation de tout prix, y compris, sans s'y limiter, toute perte ou tout dommage corporel ou matériel, et/ou (f) toute utilisation du nom, de l'image, de la voix et/ou des informations biographiques du participant, comme le permet le présent règlement officiel. Les parties libérées ne sont pas responsables de toute erreur typographique ou autre dans l'impression de l'offre ou dans l'administration du concours.

Des disputes

En participant au Concours, chaque Participant accepte que, dans toute la mesure permise par la loi applicable, (a) tous les litiges, réclamations et causes d'action découlant du Concours ou liés à celui-ci seront résolus individuellement, sans recours à aucun forme de recours collectif (Remarque : certaines juridictions n'autorisent pas la restriction de l'accès aux recours collectifs. Cette disposition ne s'appliquera pas à vous si vous résidez dans une telle juridiction.) ; et (b) toutes les réclamations, jugements et récompenses seront limités aux frais réels engagés, y compris les frais associés à la participation au concours, mais en aucun cas aux honoraires d'avocat ; et (c) en aucun cas, un Participant ne sera autorisé à obtenir une récompense, et le Participant renonce par les présentes à tout droit de réclamer des dommages punitifs, spéciaux, accessoires ou consécutifs et à tous les droits de voir les dommages multipliés ou autrement augmentés et tout autre dommages-intérêts, autres que les dépenses réelles.

Tous les problèmes et questions concernant la construction, la validité, l'interprétation et le caractère exécutoire du présent règlement officiel, ou les droits et obligations des participants, de CHOP, des co-sponsors et des entités assistantes en relation avec

le concours, seront régis et interprétés par conformément aux lois du Commonwealth de Pennsylvanie sans donner effet à un choix de loi ou à des règles ou dispositions de conflit de lois qui entraîneraient l'application des lois d'une juridiction autre que le Commonwealth de Pennsylvanie. Toute procédure judiciaire découlant de ce concours ou liée au présent règlement officiel doit être intentée uniquement devant les tribunaux fédéraux ou d'État situés à Philadelphie, en Pennsylvanie, renonçant à tout droit à un procès par jury, et chaque participant consent à avoir juridiction en ce qui concerne tout droit. procédures ou litiges de quelque nature que ce soit découlant de ou liés au présent règlement ou au concours. En cas de conflit entre le présent règlement officiel et toute information sur le concours fournie ailleurs (y compris, mais sans s'y limiter, dans les supports publicitaires ou marketing), le présent règlement officiel prévaudra. En cas de conflit entre la version anglaise du présent règlement officiel et la version française du présent règlement officiel, la version anglaise du présent règlement officiel prévaudra et prévaudra. Toutes les inscriptions sont sujettes à vérification à tout moment.